



Qu'est-ce que

OTAN?

Une présentation de l'Alliance atlantique

Qu'est-ce que

OTAN?

■ Avant-propos	5
■ Aperçu	6
■ S'adapter aux changements	11
■ Un acteur de premier plan dans les situations de crise	17
■ Étendre la sphère de sécurité grâce aux partenariats	27
■ Poursuivre la politique de la porte ouverte	34
■ Affronter les nouvelles menaces avec de nouvelles capacités	37
■ La dynamique de l'Organisation	43
■ Une Alliance qui répond aux attentes	47



“ Nous, dirigeants politiques de l’OTAN, sommes déterminés à poursuivre la rénovation de notre Alliance pour qu’elle soit à même de relever les défis de sécurité du XXI^e siècle. Nous sommes fermement résolus à préserver son efficacité en tant qu’alliance politico-militaire qui a le mieux réussi au monde. Notre Alliance prospère comme une source d’espoir parce qu’elle se fonde sur les valeurs communes que sont la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l’homme et l’état de droit, et parce que notre objectif commun – essentiel et immuable – est de sauvegarder la liberté et la sécurité de ses membres. Ces valeurs et ces objectifs sont universels et perpétuels, et nous sommes résolus à les défendre par notre unité, notre solidarité, notre force et notre détermination. ”

Concept stratégique
Sommet de Lisbonne
Novembre 2010

■ Avant-propos

« Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elle, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, l'action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour établir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. »

Article 5 du Traité de l'Atlantique Nord
4 avril 1949, Washington, DC

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a pour objet fondamental de sauvegarder la liberté et la sécurité de ses membres par des moyens politiques et militaires. L'OTAN réunit 28 États d'Europe et d'Amérique du Nord, qui se consultent et coopèrent dans les domaines de la sécurité et de la défense. Elle établit donc un lien transatlantique sans équivalent à l'appui de la coopération politique et de sécurité.

En dépit des changements profonds survenus depuis sa fondation en 1949, l'Alliance demeure une source essentielle et unique de stabilité dans un contexte géopolitique imprévisible. Les défis de sécurité que les membres de l'OTAN doivent affronter aujourd'hui sont beaucoup plus variés que par le passé. La prolifération des armes de destruction massive (ADM), les technologies de missiles balistiques, les cyberattaques et le terrorisme, sont des menaces qui ne connaissent pas de frontières. Par ailleurs, l'OTAN a été appelée à intervenir pour aider à protéger des populations civiles contre la répression de gouvernements.

Face à cette situation, l'OTAN développe les moyens dont elle a besoin pour réagir rapidement aux crises les plus difficiles et les plus complexes. Pour ce faire, elle modernise ses capacités de défense et de dissuasion et préconise, en matière de gestion des crises, une approche globale faisant appel à des instruments politiques, civils et militaires. L'OTAN applique aussi une approche sécuritaire basée sur la coopération en agissant de plus en plus souvent de concert avec un plus grand nombre de partenaires, de pays et d'organisations internationales.

Si la nature des menaces auxquelles sont confrontés les États membres a évolué, de même que les démarches adoptées par l'OTAN pour y faire face, les principes fondamentaux de solidarité, de dialogue et de coopération restent conformes à ceux énoncés dans le Traité de Washington. Alliance politique et militaire, l'OTAN est aussi une communauté de valeurs et d'intérêts partagés. Les pays de l'OTAN jouissent d'une meilleure sécurité et du fait qu'ils se consultent dans une enceinte commune, qu'ils soutiennent les mêmes principes et agissent de concert, l'Alliance gagne en efficacité.

Dans la présente publication, les références à l'ex-République yougoslave de Macédoine sont suivies d'un astérisque (*) qui renvoie à la note de bas de page suivante : « La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel ».

■ Aperçu

Qu'est-ce que l'OTAN ?

L'OTAN est une alliance politico-militaire dont les objectifs premiers sont la défense collective de ses membres et la préservation d'une paix démocratique dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Les 28 Alliés qui la composent jouissent tous, lorsqu'ils s'expriment, d'un statut égal ; les décisions prises par l'Alliance doivent être adoptées à l'unanimité et sur la base du consensus ; de plus, ses membres doivent respecter les valeurs fondamentales qui la sous-tendent, à savoir la démocratie, la liberté individuelle et l'état de droit.

L'OTAN est dotée d'un siège regroupant civils et militaires ainsi que d'une structure intégrée de commandement militaire ; toutefois, elle ne dispose en propre que d'un nombre très limité de forces ou de moyens, étant donné que la majeure partie de ses forces restent intégralement sous commandement et sous contrôle des pays jusqu'à ce que les États membres conviennent d'entreprendre des tâches liées à l'OTAN.

Qui l'OTAN représente-t-elle ?

L'Alliance se compose des pays suivants :

Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Turquie.





Photo de groupe – Sommet de l'OTAN à Lisbonne, 2010 © OTAN

Qui sont les partenaires de l'OTAN ?

L'OTAN a entrepris de constituer un réseau toujours plus large de partenariats.

L'Alliance offre un forum unique au sein duquel les pays membres et partenaires se consultent sur les questions de sécurité pour établir la confiance et contribuer à prévenir les conflits. En coopérant de façon concrète et en prenant des initiatives multilatérales, les pays alliés et partenaires affrontent ensemble les nouveaux défis pour la sécurité.

Les pays partenaires coopèrent avec l'Alliance selon des modalités répondant à des intérêts et à des exigences qui leur sont propres. Bien que s'exprimant en toute liberté et fournissant des contributions politiques et militaires hautement appréciées, ils ne disposent pas du même pouvoir décisionnel qu'un pays membre.

Les partenariats englobent non seulement les pays de la zone euro-atlantique, de la Méditerranée et de la région du Golfe, mais aussi des pays situés dans le monde entier ; notamment l'Australie, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, l'Irak et l'Afghanistan.

En outre, l'OTAN coopère avec tout un éventail d'organisations internationales, parmi lesquelles les Nations Unies et l'Union européenne.

Que fait l'OTAN ?

Trois tâches sont fondamentales pour l'OTAN :

- la défense collective
- la gestion de crise
- la sécurité coopérative à travers les partenariats.

L'Alliance s'engage à protéger ses membres par des moyens politiques et militaires. Elle s'attache à promouvoir les valeurs démocratiques et se consacre à la résolution pacifique des différends. En cas d'échec des efforts diplomatiques, grâce à ses capacités militaires, elle peut entreprendre des opérations de défense collective et de gestion de crise, seule ou en coopération avec des pays partenaires ou des organisations internationales.

La mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan est aujourd'hui la principale priorité de l'OTAN. Son rôle consiste essentiellement à aider le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan à exercer son autorité et à l'étendre à tout le pays, tout en contribuant à créer un contexte stable et sécurisé, propice aux activités de reconstruction et de développement.



Lord Ismay 1952-1957	Paul-Henri Spaak 1957-1961	Dirk U. Stikker 1961-1964	Manlio Brosio 1964-1971	Joseph Luns 1971-1984	Lord Carrington 1984-1988
-------------------------	-------------------------------	------------------------------	----------------------------	--------------------------	------------------------------

Par ailleurs, l'OTAN se consacre actuellement à six autres missions et opérations :

- depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo ;
- depuis mars 2011, l'OTAN dirige toutes les opérations militaires liées à la Libye. Autorisés à agir par des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, l'OTAN et ses partenaires imposent un embargo sur les armes et une zone d'exclusion aérienne, et prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et leurs zones d'habitation contre des attaques ou des menaces d'attaques ;
- des unités navales de l'Alliance patrouillent en Méditerranée pour surveiller le trafic maritime et décourager les activités terroristes ;
- l'Alliance contribue à la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique ;
- bien que l'Alliance n'ait pas participé à la guerre en Irak, la Mission OTAN de formation en Irak aide ce pays à mettre sur pied des forces de sécurité efficaces ;
- à la demande de l'Union africaine (UA), l'OTAN fournit à la mission de l'UA en Somalie une assistance et un soutien au renforcement capacitaire à long terme de ses moyens de maintien de la paix.

Au-delà des opérations et des missions qu'elle mène, l'OTAN se consacre aussi à une large gamme d'activités en collaboration avec ses alliés et partenaires. Les domaines de coopération comprennent la réforme du secteur de la défense et de la vie politique, la planification et les exercices militaires, la collaboration et la recherche dans le domaine scientifique, le partage de l'information et les secours en cas de crise humanitaire.

Quels sont les rouages de l'OTAN ?

Le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) est le principal organe décisionnel de l'Alliance en matière politique. Le Conseil et un ensemble de comités constituent le cadre dans lequel les Alliés se consultent, coopèrent et planifient leurs activités multinationales, qu'elles soient politiques ou militaires.

Le Conseil se réunit chaque semaine au niveau des ambassadeurs des pays alliés, et plus fréquemment en cas de besoin. Il se réunit aussi régulièrement au niveau des ministres des Affaires étrangères ou de la Défense. Chaque année ou tous les deux ans, l'OTAN tient un sommet où les chefs d'État et de gouvernement alliés s'entendent sur les questions stratégiques auxquelles est confrontée l'Alliance. Des réunions régulières ont également lieu avec les représentants des pays partenaires de l'OTAN.



Manfred Wörner
1988-1994

Willy Claes
1994-1995

Javier Solana
1995-1999

The Rt. Hon. Lord
Robertson of Port Ellen
1999-2003

Jaap de Hoop
Scheffer
2004-2009

Anders Fogh
Rasmussen
2009-

Au siège de l'OTAN à Bruxelles, en Belgique, chaque pays de l'Alliance dispose d'un représentant permanent, qui a rang d'ambassadeur. Il ou elle - est appuyé(e) par une délégation nationale composée de personnel diplomatique et de conseillers de défense, qui assistent aux réunions des comités ou veillent à ce que des experts de leur pays y participent.

Il convient que la souveraineté de chacun des Alliés soit respectée et que toute décision finale bénéficie du soutien plein et entier de tous les membres. C'est pourquoi le processus décisionnel de l'OTAN est basé sur le consentement unanime, les décisions importantes étant souvent précédées de débats approfondis. De la sorte, lorsque l'OTAN décide d'agir, tous les Alliés soutiennent sa décision.

La mise en œuvre des dimensions politiques des décisions se fait au siège civil de l'OTAN, à Bruxelles. Quant aux volets militaires, leur exécution incombe au Comité militaire de l'OTAN, sous la supervision politique du Conseil. Le Comité militaire agit en liaison avec les deux commandements stratégiques de l'OTAN, le Commandement allié Opérations, situé au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), près de Mons en Belgique, et le Commandement allié Transformation, situé à Norfolk, dans l'État de Virginie, aux États-Unis.

Le/la secrétaire général(e), de l'OTAN est un homme/une femme politique de haut rang de l'un des États membres de l'Organisation, nommé(e) pour un mandat d'environ quatre ans. Il/Elle préside les réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres organes importants de l'OTAN, aide à obtenir un consensus entre les membres, et est aussi le/la porte-parole principal(e) de l'Alliance. Dans la gestion quotidienne des activités de cette dernière, le/la secrétaire général(e) bénéficie du soutien d'experts internationaux et de fonctionnaires détachés de tous les pays de l'OTAN.

Le secrétaire général actuel est M. Anders Fogh Rasmussen, ancien premier ministre du Danemark.

“

Quand j'ai entamé mon mandat de secrétaire général de l'OTAN, je ne pouvais même pas recevoir au siège de l'Alliance l'ambassadeur d'un pays d'Europe centrale ou orientale. Nos États étaient ennemis, même si nos peuples ne partageaient pas ce sentiment d'animosité. Trois ans et demi plus tard, nous voici réunis autour de la même table, à l'occasion de la réunion inaugurale du Conseil de coopération nord-atlantique. Ce moment unique est l'un des tournants marquants de l'Histoire. Il n'est pas seulement hautement symbolique, il revêt aussi un grand intérêt pratique. L'Europe ne sera plus la même après notre réunion d'aujourd'hui.

Manfred Wörner
Ancien secrétaire général de l'OTAN
21 décembre 1991

”



■ S'adapter aux changements

Les origines de l'Alliance

En 1949, alors que les conflits idéologiques entre l'Est et l'Ouest s'amplifiaient, dix États d'Europe occidentale, les États-Unis et le Canada ont signé le Traité de l'Atlantique Nord. Le but principal était d'instaurer un pacte d'assistance réciproque pour contrer le risque de voir l'Union soviétique chercher à étendre à d'autres parties du continent le contrôle qu'elle exerçait sur l'Europe orientale.

À cette époque, l'Europe ne s'était pas encore remise des ravages de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1947 et 1952, le plan Marshall, financé par les États-Unis, avait toutefois offert aux pays d'Europe occidentale les moyens de stabiliser leur économie. En adoptant le principe de la défense collective, l'OTAN a joué un rôle complémentaire et contribué à maintenir un environnement sécurisé, favorable à l'instauration de la démocratie et à la croissance économique. Selon Harry Truman, alors président des États-Unis, le plan Marshall et l'OTAN étaient « comme les deux doigts de la main ».

Au début des années 1950, l'évolution de la situation internationale, qui a débouché sur la guerre de Corée, a confirmé les craintes des Occidentaux face aux ambitions expansionnistes de l'Union soviétique. Les États membres de l'OTAN ont par conséquent accru leurs efforts pour développer les structures militaires et civiles nécessaires à la mise en œuvre de leur engagement en faveur d'une défense commune. La présence de forces nord-américaines en Europe, réclamée par les gouvernements européens, a contribué à dissuader l'Union soviétique. D'autres pays ont adhéré à l'OTAN au fil des ans.

Protégées par le bouclier de l'OTAN, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord n'ont pas tardé à atteindre un niveau de stabilité sans précédent, qui a servi de socle à la coopération économique et à l'intégration européennes.

L'OTAN pendant la
Guerre froide © OTAN



La chute du Mur de Berlin – 9 novembre 1989
© Sue Realm

La fin de la Guerre froide

Pendant la Guerre froide, le rôle et l'objectif de l'OTAN étaient clairement définis en fonction de la menace posée par l'Union soviétique. Au début des années 1990, le Pacte de Varsovie s'étant dissous et l'Union soviétique s'étant effondrée, l'Alliance a activement contribué à combler le fossé qui avait séparé l'Est et l'Ouest de l'Europe en tendant la main à ses anciens ennemis et en leur proposant une approche coopérative de la sécurité. Ce changement radical d'attitude a été consacré dans un nouveau concept

stratégique, adopté par l'Alliance en novembre 1991, et qui inaugurerait une approche élargie de la sécurité.

Du fait de la disparition des adversaires traditionnels de l'OTAN, certains observateurs ont estimé que l'Organisation n'avait plus lieu d'être et que les dépenses et investissements futurs dans le secteur de la défense et des forces armées pourraient être considérablement réduits. Bon nombre de pays membres de l'Alliance ont commencé à diminuer leurs dépenses de défense, jusqu'à 25 % pour certains d'entre eux.

Il s'est toutefois bientôt avéré que même si la fin de la Guerre froide avait fait disparaître la menace d'une invasion militaire, l'instabilité s'était accrue dans certaines régions d'Europe. Plusieurs conflits régionaux, souvent alimentés par des tensions ethniques, ont alors éclaté dans l'ex-Yougoslavie et dans diverses parties de l'ex-Union soviétique, menaçant de s'étendre au-delà de leur foyer d'origine.

De nouvelles formes de coopération militaire et politique étaient nécessaires pour préserver la paix et la stabilité en Europe et pour prévenir toute escalade des tensions régionales. Aussi l'OTAN a-t-elle créé de nouveaux mécanismes pour une coopération de sécurité euro-atlantique avec des pays non membres. Elle a aussi entrepris d'importantes réformes internes pour adapter ses

« Maintenant que la Guerre froide est terminée, nous sommes confrontés non pas à une seule menace globale, mais bien à une multitude de risques et de défis nouveaux. »

Javier Solana
Ancien secrétaire général de l'OTAN
25 janvier 1999



Drapeau d'honneur à la mémoire des victimes des attentats du 11 Septembre © Paola Sansao

structures et ses capacités militaires à ses nouvelles tâches. Outre sa fonction traditionnelle de défense collective, l'Alliance s'est rapidement trouvée engagée dans la gestion des crises de même que dans des partenariats avec un éventail varié de pays et d'organisations coopérant dans le domaine de la sécurité au sens large.

L'OTAN s'est vite adaptée au contexte de sécurité de l'après-Guerre froide. En quelques années, elle s'est retrouvée menant sa première opération « hors-zone », c'est-à-dire à l'extérieur de son périmètre territorial, à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin au conflit dans les Balkans occidentaux. C'est ainsi qu'elle a déployé sa première opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine en décembre 1995. Quelques années plus tard, l'OTAN a lancé une campagne aérienne pour enrayer la violente répression dont faisait l'objet la population du Kosovo et elle y a déployé une force de maintien de la paix en 1999.

Le 11-Septembre

Le Concept stratégique de 1999 a été établi en tenant compte des enseignements tirés des nouvelles missions de l'OTAN, des changements survenus dans le contexte de sécurité de l'après-Guerre froide et de

l'approche coopérative de sécurité. Ce nouveau concept soulignait aussi le fait que les menaces futures seraient multidirectionnelles et souvent peu prévisibles. Les événements ont rapidement démontré que les Alliés avaient vu juste.

Le 11 septembre 2001, des terroristes ont utilisé des avions de ligne comme armes de destruction massive contre des cibles aux États-Unis. Ces attentats d'une atroce brutalité et les moyens mis en œuvre pour les perpétrer ont révélé la vulnérabilité des sociétés ouvertes et démocratiques face à une nouvelle forme de guerre asymétrique. Le lendemain des attentats, pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance, les Alliés ont invoqué l'article 5 du Traité de Washington - la disposition dont l'OTAN s'est dotée pour assurer sa défense collective -, affirmant par là qu'une attaque contre l'un de ses membres constituait une attaque contre tous.

L'Alliance a ensuite adopté des mesures de soutien aux États-Unis, déployant rapidement des forces navales en Méditerranée orientale pour visiter et inspecter les navires soupçonnés d'activités terroristes. Ce déploiement se poursuit à ce jour sous l'appellation Operation Active Endeavour, qui couvre à présent toute la Méditerranée.

Parallèlement et à titre individuel, des pays alliés ont déployé des forces en Afghanistan pour appuyer l'opération



Des navires de l'opération Active Endeavour © OTAN

qu'y dirigeaient les États-Unis contre Al-Qaida, le groupe terroriste responsable des attentats du 11-Septembre, et contre le régime répressif des talibans qui lui offrait un sanctuaire. Depuis août 2003, l'Alliance dirige la mission de maintien de la paix en Afghanistan confiée à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Les sommets suivants tenus à Prague (2002) et à Istanbul (2004) ont permis d'accélérer la transformation de l'OTAN pour en faire une alliance dynamique, capable de monter des opérations au-delà de sa zone traditionnelle d'intervention.

Outre la menace internationale que pose le terrorisme, les dirigeants de l'OTAN ont rapidement réalisé que les développements de grande ampleur, qu'ils soient d'ordre économique, technologique ou géopolitique, de même que les défis environnementaux, pouvaient avoir, à l'échelle mondiale, des répercussions profondes qui ne manqueraient pas d'affecter le rôle et les responsabilités qui seraient dévolus à l'OTAN dans l'avenir.

Le concept stratégique de l'OTAN actuellement en vigueur, adopté au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, souligne le caractère non conventionnel des défis de sécurité auxquels l'Alliance est confrontée au XXI^e siècle.

En premier lieu, la prolifération des armes nucléaires, des autres armes de

destruction massive et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité et la prospérité de la planète.

En deuxième lieu, le terrorisme représente une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN, mais aussi, de façon plus large, pour la stabilité et la prospérité internationales, notamment si les terroristes devaient acquérir des armes nucléaires, chimiques, biologiques ou radiologiques.

En troisième lieu, l'instabilité ou l'éclatement de conflits au-delà du périmètre de l'OTAN pourraient menacer directement la sécurité de l'Alliance en alimentant l'extrémisme, le terrorisme et des activités illicites transnationales, telles que le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains.

En quatrième lieu, les cyberattaques, qui se font plus fréquentes, sont mieux organisées et dont les conséquences financières sont toujours plus préjudiciables, peuvent avoir comme source aussi bien les appareils militaires ou les services de renseignement étrangers que la criminalité organisée ou encore des mouvements terroristes ou extrémistes. Et l'on ne saurait oublier l'inquiétude que font peser les armes au laser et les technologies qui interdisent l'accès à l'espace.

À ces considérations s'ajoute le fait que tous les pays, sans exception, sont



de plus en plus tributaires des voies de communication, de transport et de transit, dont l'importance est vitale pour le commerce international, la sécurité énergétique et la prospérité. À mesure qu'une part croissante de la production mondiale fait l'objet d'échanges à l'échelle planétaire, les approvisionnements énergétiques deviennent plus vulnérables aux perturbations.

Le contexte de sécurité de l'avenir sera également influencé par les principales contraintes pesant sur l'environnement et sur les ressources, notamment sous forme de risques pour la santé, de changements climatiques, de pénurie de ressources en eau et de besoins énergétiques croissants : tous ces facteurs risquent d'affecter en profondeur la planification et les opérations de l'OTAN.

Enfin, la menace conventionnelle, que l'on semblait avoir oubliée, est de nouveau à l'ordre du jour. On ne compte plus les pays et les régions qui se dotent de capacités militaires modernes, avec des conséquences difficiles à prévoir pour la sécurité euro-atlantique ou internationale. La prolifération des missiles balistiques constitue un défi particulièrement grave.

Selon le Concept stratégique de 2010, l'Alliance doit être capable de défendre ses membres contre les nouvelles menaces et d'affronter avec succès les crises les plus complexes. Lorsqu'un conflit ne peut être évité, l'Alliance doit être prête à assumer la gestion des hostilités, et, au lendemain d'un conflit, à contribuer à établir les conditions d'une paix et d'une sécurité durables.

“

Il n'est jamais aisé
de prendre la décision
politique de déployer des
forces militaires. Mais le
recours rapide et mûrement
réfléchi à la force permet
souvent d'éviter qu'une crise
ne dégénère.

Anders Fogh Rasmussen
Secrétaire général de l'OTAN
30 mai 2011

”





Un acteur de premier plan dans les situations de crise

L'OTAN n'est pas en mesure de relever seule les défis du XXI^e siècle. Les opérations qu'elle a dirigées ont enseigné aux Alliés que les seuls moyens militaires ne suffisent pas à gérer les crises et les conflits.

L'Alliance atlantique contribue à la mise au point d'une approche globale, à la fois politique, économique et militaire en matière de gestion des crises ; cette approche comporte une dimension de stabilisation et de reconstruction, mise en œuvre en coopération avec un éventail croissant d'acteurs, notamment les organisations non gouvernementales et les organisations internationales telles que les Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Parallèlement, les partenaires de l'OTAN se verront offrir un engagement politique accru vis-à-vis de l'Alliance, pour traverser l'avant-crise, la crise proprement dite et l'après-crise. Seule une telle « approche globale » permet de s'attaquer aux racines économiques et aux fondements politiques et idéologiques d'un conflit, et de prendre en compte ses conséquences.

L'OTAN cherche à se doter d'une panoplie élargie d'outils pour affronter tous les aspects de la gestion des crises. Elle a notamment décidé de constituer, à un échelon modeste, une capacité civile de gestion des crises, tout en renforçant la planification intégrée civilo-militaire et en assurant une formation améliorée des forces locales dans les zones de crise.

L'OTAN gère actuellement de façon concomitante sept missions et opérations : les opérations de gestion de crise et de soutien de la paix en Afghanistan, dans les Balkans et en Libye ; une opération antiterrorisme en Méditerranée ; une opération de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden ; une mission d'assistance à la formation en Irak et une mission d'appui à l'Union africaine.

Des futurs membres
de la Police d'ordre
public afghane
avant la remise des
diplômes © FIAS



L'Afghanistan

Immédiatement après les attentats du 11-Septembre, les États-Unis ont lancé en Afghanistan l'opération de lutte antiterroriste Enduring Freedom, dont le but était de renverser le régime répressif des talibans qui avaient offert un sanctuaire à Al-Qaïda, le groupement terroriste responsable de ces attentats.

On s'est alors demandé si les forces de sécurité afghanes seraient capables de stabiliser seules le pays. La conférence de Bonn a donc été organisée en décembre 2001, et il a été demandé aux Nations Unies d'approuver la création d'une force chargée de contribuer à la mise en place et à la formation de forces de sécurité. Le 20 décembre 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1386 prévoyant la création d'une force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et son déploiement à Kaboul et aux alentours.

À sa création, la FIAS n'était ni une force de l'OTAN ni une force des Nations Unies, mais une coalition de pays volontaires déployée sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. En août 2003, l'Alliance a assumé le commandement stratégique, le contrôle et la coordination de la mission, ce qui a permis de créer un QG permanent de la FIAS à Kaboul. La mission de la FIAS est d'aider le gouvernement afghan à instaurer un environnement sécurisé dans tout le pays et réduire ainsi le risque de voir à nouveau des groupes extrémistes violents préparer leurs attaques en se servant de l'Afghanistan comme sanctuaire.

À la fin de l'année 2003, le contingent de la FIAS comptait moins de 10 000 soldats et son mandat était circonscrit à la capitale, Kaboul, et à ses environs ; ce mandat a été progressivement étendu à tout le territoire afghan : tout d'abord le nord, puis l'ouest du pays, ensuite le sud, et enfin l'est et le sud-ouest, qui sont les régions les plus dangereuses et les plus instables de l'Afghanistan. La mission a été rendue plus complexe par l'émergence d'une insurrection d'inspiration talibane ; pour y faire face, les Alliés ont récemment décidé d'augmenter le contingent de la FIAS, qui compte aujourd'hui plus de 130 000 soldats issus de 48 pays.

Une nouvelle campagne civilo-militaire de grande envergure de lutte contre l'insurrection – dite stratégie 'COIN' – a été menée pour isoler les extrémistes en tissant des relations avec la population et le gouvernement afghans. Cette stratégie, amorcée début 2010, a réussi à briser et à renverser l'élan de l'insurrection dans de nombreuses régions. La stratégie de la FIAS consistant à protéger les populations locales a permis de réduire les pertes accidentelles de vies parmi les civils, même si ces derniers continuent d'être pris pour cible par les talibans.

Les effectifs et les capacités des forces de sécurité afghanes continuant de croître, celles-ci assument une part de plus en plus grande de la responsabilité des opérations de sécurité. Par conséquent, le rôle de l'OTAN et de la FIAS évolue progressivement, l'accent étant désormais mis sur le soutien plutôt que sur le combat. Ce processus de transfert de la responsabilité en matière de sécurité aux autorités afghanes a

Une militaire
américaine
plaisante avec
un enfant
afghan, village
de Rajan Qala
© FIAS



commencé au début de l'année 2011, avec, comme objectif, son extension à l'ensemble des provinces et des districts d'ici la fin de 2014.

L'Alliance collabore étroitement avec le gouvernement afghan et d'autres organisations et acteurs internationaux pour les tâches restant à accomplir. Il s'agit entre autres du développement à long terme des forces de sécurité nationales afghanes, de la consolidation de la démocratie afghane, de l'adoption de mesures plus vigoureuses de lutte contre la corruption et le trafic de drogue, ainsi que de la réintégration pacifique des anciens insurgés dans leur communauté. Quelle que soit la date à laquelle les troupes de la FIAS quitteront le territoire afghan, le partenariat à long terme entre l'OTAN et l'Afghanistan, officialisé au Sommet de Lisbonne en 2010, a vocation à durer.

« Le peuple afghan est au cœur même de notre mission – nous devons faire en sorte qu'il reste au centre de tout ce que nous faisons ou disons en Afghanistan. »

Amiral James G. Stavridis
Commandant suprême des forces alliées en Europe
29 Novembre 2010

Les Balkans

L'opération de l'OTAN en Afghanistan a profité des enseignements que l'Alliance a tirés de ses opérations précédentes de maintien de la paix et de stabilisation dans les Balkans. Au lendemain de la désintégration de l'ex-Yougoslavie, processus amorcé en 1991, l'OTAN est intervenue militairement pour prévenir ou interrompre les hostilités en Bosnie-Herzégovine en 1995, au Kosovo en 1999, et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* en 2001.

La Bosnie-Herzégovine

C'est en 1992 que l'OTAN est intervenue pour la première fois en Bosnie-Herzégovine. En octobre, les avions du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN, les AWACS, ont assuré la surveillance des opérations lancées à l'appui de la résolution 781 du Conseil de sécurité de l'ONU, imposant une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Plus tard, l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale entreprirent d'appliquer les sanctions ainsi que l'embargo sur les armes imposés aux termes de la résolution 787 du Conseil de sécurité.

En août et septembre 1995, les Alliés de l'OTAN ont lancé une campagne de frappes aériennes contre les forces serbes de Bosnie. Cette action a contribué à persuader les dirigeants serbes bosniaques d'accepter un règlement de paix. La mission de maintien de la paix dirigée par l'OTAN est arrivée



Un militaire belge de la SFOR s'entretient avec un villageois lors d'une patrouille en Bosnie-Herzégovine © Ministère belge de la Défense

en Bosnie-Herzégovine en décembre 1995, dans le cadre de la Force de mise en œuvre (IFOR), chargée d'appliquer les éléments militaires de l'accord de paix.

En décembre 1996, l'IFOR a été remplacée par la Force de stabilisation (SFOR), à laquelle 43 pays ont contribué, des pays membres de l'OTAN et des pays du monde entier, dont la Russie. Grâce, entre autres, à la présence de la SFOR, un million de réfugiés de guerre ont pu réintégrer leurs foyers. Avec l'amélioration de la situation sécuritaire, les effectifs militaires engagés ont été

progressivement réduits, passant de 60 000 à 7 000.

Le 2 décembre 2004, la SFOR ayant mené sa mission à bonne fin, l'OTAN a confié ses responsabilités en matière de maintien de la paix à une force de l'Union européenne. L'opération de l'UE se poursuit à ce jour avec le soutien de l'OTAN.

Le Kosovo

Pour son intervention militaire au Kosovo, l'OTAN a su tirer parti de son expérience en Bosnie-Herzégovine. Elle avait compris, en particulier, que pour aboutir, toute initiative de maintien de la paix devait s'appuyer sur une coopération étroite avec les organisations internationales. Avant l'intervention, l'OTAN coopérait étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de suivre la situation et d'élaborer des plans d'urgence, tout en exerçant des pressions sur le régime yougoslave pour qu'il se conforme aux exigences de la communauté internationale et mette fin à la répression violente de la population du Kosovo, en grande partie d'origine albanaise.

En mars 1999, l'Alliance décidait de lancer une campagne aérienne contre les structures militaires et paramilitaires du gouvernement yougoslave, responsable de la répression. Cette décision ne fut prise qu'une fois toutes les autres options épuisées, et après un nouvel échec des

« Nous devons nous inspirer de la coopération remarquable établie entre l'ONU et la SFOR en Bosnie pour encore affiner la combinaison de la force et de la diplomatie qui est la condition de la paix dans les Balkans, comme partout ailleurs. Le succès de l'opération de l'OTAN exécutée en vertu d'un mandat de l'ONU constitue sans nul doute un modèle pour l'avenir. »

Kofi Annan
Ancien secrétaire général de l'ONU
28 janvier 1999

Un militaire néerlandais de la KFOR apaise des tensions pendant le conflit au Kosovo
© OTAN



Des réfugiés du Kosovo dans un camp de l'OTAN en ex-République yougoslave de Macédoine* © OTAN

pourparlers de paix visant à résoudre le différend.

La campagne aérienne de 78 jours a permis de mettre fin à toute action militaire entreprise par les parties au conflit et d'obtenir les résultats suivants : retrait de l'armée yougoslave, de la police serbe et des forces paramilitaires du Kosovo ; accord sur le stationnement, au Kosovo, d'une présence militaire internationale ; accord sur le retour inconditionnel et sécurisé des réfugiés et des personnes déplacées ; enfin, assurance, donnée par toutes les parties, de leur volonté d'œuvrer à l'obtention d'un accord politique au Kosovo.

Le mandat de la force dirigée par l'OTAN au Kosovo, la KFOR, résulte d'un accord militaro-technique signé en juin 1999 par les commandants de l'OTAN et ceux des forces yougoslaves, de même que de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le même mois, chargeant la KFOR de décourager toute reprise des hostilités, d'instaurer un environnement sécurisé et de démilitariser l'Armée de libération du Kosovo. En outre, la KFOR apporte son soutien aux efforts humanitaires déployés par la communauté internationale et collabore avec la représentation civile internationale sur le terrain, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour créer un environnement stable, propice au développement futur du Kosovo.

Lors de son premier déploiement, la KFOR comptait environ 50 000 hommes et femmes issus de pays de l'OTAN et de pays partenaires placés sous un commandement et un contrôle

unifiés. Suite à la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, le 17 février 2008, l'OTAN a réaffirmé que le mandat de la KFOR demeurerait inchangé et que le contingent de maintien de la paix resterait au Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, à moins que ce dernier n'en décide autrement.

À mesure que la situation sécuritaire s'est améliorée, l'OTAN a progressivement adapté la posture de force de la KFOR pour la réduire à une « présence dissuasive », c'est-à-dire une force de plus petite taille jouant davantage sur la capacité d'adaptation et sur le renseignement que sur les effectifs militaires. L'ampleur et la cadence de la réduction des effectifs sont décidées selon la situation sécuritaire sur le terrain. Au printemps de 2011, le contingent de la KFOR compte encore 5 000 soldats environ. Des forces de réserve transhorizon peuvent être déployées en cas de besoin.

L'ex-république yougoslave de Macédoine*

En août 2001, le président de l'ex-République yougoslave de Macédoine* a sollicité le soutien de l'OTAN pour désarmer des groupes d'origine albanaise. L'OTAN a donné son accord si le gouvernement rétablissait certains droits des minorités. Des envoyés spéciaux de plusieurs pays et d'organisations internationales, dont l'OTAN, faisant office de médiateurs, ont obtenu un règlement politique entre le gouvernement et les représentants de la communauté albanaise du pays, ce qui devait ouvrir la



Un avion de combat canadien pendant la campagne de l'OTAN en Libye © Ministère canadien de la Défense

voie au déploiement, par l'OTAN, d'environ 3 500 soldats pour une mission d'une durée de 30 jours destinée à obtenir le désarmement, sur une base volontaire, des militants d'origine albanaise. Ces initiatives contribuèrent à jeter les bases de la réconciliation et de la reconstruction du pays.

À la demande de Skopje, les troupes de l'OTAN sont restées dans le pays pour protéger les observateurs de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe jusqu'à la fin de mars 2003, date à laquelle l'Union européenne a pris la relève.

La KFOR représente aujourd'hui le seul déploiement de force alliée de grande ampleur dans les Balkans, bien que, l'OTAN conserve des QG à Sarajevo et à Skopje pour aider les gouvernements locaux à réformer leur système de défense.

Au fil des ans, la politique de l'OTAN dans les Balkans occidentaux a évolué, passant du maintien de la paix et de la gestion des crises à la promotion d'une intégration euro-atlantique des pays de la région. Conformément à sa politique de la porte ouverte, l'OTAN a accueilli en tant que membres plusieurs pays des Balkans occidentaux (voir page 35).

La Libye

Suite aux attaques lancées au printemps 2011 par le régime du président Kadhafi

contre des civils au lendemain d'un soulèvement populaire en Libye, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté les résolutions 1970 et 1973, lesquelles, entre autres dispositions, imposent un embargo sur les armes et établissent une zone d'exclusion aérienne. La résolution 1973 autorise en outre les pays membres et les organisations régionales à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les populations civiles et les centres de populations du pays contre la menace d'agression. Très rapidement, une coalition internationale devait amorcer la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité.

En mars 2011, les Alliés ont décidé de prendre en charge toutes les opérations militaires menées en Libye sous couvert du mandat de l'ONU, et ont lancé l'opération Unified Protector pour mettre en œuvre tous les aspects militaires des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité. Ils ont rapidement entrepris de faire respecter l'embargo sur les armes et d'instaurer la zone d'exclusion aérienne prévus par les résolutions en prenant des mesures supplémentaires de protection des zones civiles et de leurs habitants attaqués ou menacés de l'être.

Afin de mettre en œuvre l'embargo sur les armes, des navires de guerre et des avions de l'OTAN effectuent des patrouilles à proximité des eaux territoriales libyennes. L'OTAN surveille la navigation dans la région, en faisant la distinction entre le trafic commercial ou humanitaire licite et les



Patrouille en Méditerranée © Marine italienne

bâtiments suspects qui justifient qu'une inspection soit menée. Si des armes, des équipements apparentés ou des mercenaires sont trouvés, le navire et son équipage peuvent se voir refuser le droit de poursuivre leur route.

Pour protéger les civils et leurs zones d'habitation, l'OTAN mène des opérations de reconnaissance, de surveillance et de collecte d'informations pour identifier les forces qui constituent une menace pour le peuple libyen. Les capacités aériennes et maritimes de l'OTAN peuvent ensuite prendre à partie des objectifs militaires, qu'ils soient situés à terre, en mer ou dans les airs. C'est ainsi que de plus en plus d'équipements et d'infrastructures du régime de Kadhafi ont été détruits ou endommagés. Lorsqu'elle choisit ses cibles, l'OTAN met tout en œuvre pour éviter de nuire à la population civile et pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

La Méditerranée

Lancée au lendemain des attentats du 11-Septembre, l'opération Active Endeavour, conduite par les forces navales de l'OTAN, assure une surveillance maritime visant à détecter et à décourager les activités terroristes en Méditerranée et à s'en protéger. Il s'agit de la première opération que mène l'OTAN au titre de l'article 5 ; dès le 6 octobre 2001, les bâtiments navals OTAN déployés en Méditerranée orientale

patrouillaient la zone. Compte tenu de son succès, l'opération a été étendue, au début de l'année 2003, au détroit de Gibraltar, et, un an plus tard en mars 2004, à l'ensemble de la Méditerranée.

L'opération, bien que limitée aux activités liées au terrorisme, a des effets bénéfiques sur l'ensemble de la sécurité en Méditerranée.

Le golfe d'Aden

L'intensification de la piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la corne de l'Afrique menace de saper les efforts humanitaires de la communauté internationale sur ce continent et de perturber des voies maritimes vitales pour la communication et le commerce dans l'océan Indien.

À la demande du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, l'OTAN a escorté des navires du Programme alimentaire mondial de l'ONU dans cette zone dangereuse et contribué à renforcer la sécurité dans la région en menant, depuis 2008, des opérations anti-piraterie. Ainsi, l'opération Ocean Shield offre également aux pays de la région une formation qui les aide à développer leurs propres capacités de lutte contre ce fléau. L'Alliance opère dans la plus parfaite complémentarité avec les résolutions correspondantes du Conseil de sécurité de l'ONU et avec les mesures anti-piraterie adoptées par d'autres acteurs.

Un carabinier italien forme des membres de la police fédérale irakienne à Camp Dublin, Bagdad © OTAN



Transport aérien pour près de 5 000 soldats de la paix de l'UA © OTAN

L'assistance à l'Irak

L'OTAN apporte depuis 2004 son appui au gouvernement irakien par le biais de la Mission OTAN de formation en Irak. Elle aide ainsi ce pays à assurer sa propre sécurité en formant du personnel militaire irakien, en contribuant au développement des institutions sécuritaires du pays, en coordonnant la livraison d'équipements offerts par des pays membres de l'Alliance, à titre individuel, et, de façon plus générale, en appuyant la réforme de la défense en Irak.

Parallèlement, l'OTAN et l'Irak sont convenus de poursuivre leur coopération à long terme, et ils ont officialisé cet accord en approuvant des propositions en vue de la constitution d'un cadre structuré de coopération.

La coopération avec l'Irak se déroule conformément à la résolution 1546 du Conseil de sécurité de l'ONU, laquelle a demandé aux organisations internationales et régionales d'apporter leur appui pour répondre aux besoins de la population irakienne, sur demande du gouvernement de ce pays.

L'appui à l'Union africaine

Depuis 2003 et jusqu'à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu provisoire en février 2010, les habitants de la province du Darfour, au Soudan, ont été victimes d'une guerre civile féroce, qui a provoqué

une crise humanitaire entraînant la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres. À la demande de l'Union africaine (UA), l'OTAN a apporté son appui à la mission de l'Union africaine au Soudan entre juillet 2005 et le 31 décembre 2007, date de la fin de la mission. Lorsqu'en janvier 2008, cette mission est devenue une mission ONU-UA, l'OTAN s'est déclarée prête à considérer toute demande de soutien supplémentaire.

La Somalie, dépourvue de gouvernement véritable depuis 1991, subit depuis des années les conséquences des combats entre seigneurs de la guerre rivaux, mais aussi de la famine et des maladies. En juin 2007, l'OTAN a répondu favorablement à une demande de l'Union africaine en assurant le transport aérien stratégique permettant à l'UA de déployer ses troupes de maintien de la paix dans le cadre de sa mission en Somalie (AMISOM).

Également à la demande de l'Union africaine, l'OTAN soutient le renforcement capacitaire à long terme des moyens de maintien de la paix de l'Union africaine, en particulier la Force africaine en attente. Enfin, l'OTAN escorte des navires affrétés par l'ONU, dans le cadre de son appui à l'AMISOM.

L'assistance fournie par l'OTAN est étroitement coordonnée avec d'autres organisations internationales - principalement les Nations Unies et l'Union européenne - de même qu'avec des partenaires bilatéraux.



Au Pakistan, une infirmière néerlandaise rassure un enfant victime du séisme © OTAN

L'aide humanitaire et le secours en cas de catastrophe

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'OTAN constitue, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, un point d'ancrage pour la coordination des secours en cas de catastrophe entre les membres de l'OTAN et les pays partenaires. Le Centre a assuré la coordination des activités de gestion des conséquences de catastrophes dans plus de 45 situations d'urgence, notamment des inondations, des feux de forêt ou des situations consécutives à des séismes.

C'est dans le cadre de telles opérations qu'en août 2005, l'OTAN est venue en aide aux États-Unis à la suite de l'ouragan Katrina et, qu'à la demande du gouvernement du Pakistan, elle a aidé ce pays à faire face aux conséquences dévastatrices du séisme d'octobre 2005, de même qu'aux inondations catastrophiques de juillet 2010. Le Centre a aussi été chargé de remédier aux conséquences d'attentats perpétrés au moyen d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Les activités du Centre sont menées en coopération étroite avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, qui conserve un rôle de chef de file pour la coordination des opérations internationales de secours en cas de catastrophe.

”

C'est dans le cadre d'un vaste réseau de relations de partenariat avec des pays et des organisations du monde entier que la promotion de la sécurité euro-atlantique peut être assurée au mieux. Ces partenariats apportent une contribution concrète et précieuse à la réussite des tâches fondamentales de l'OTAN.

Concept stratégique
Sommet de Lisbonne
Novembre 2010

”



■ Étendre la sphère de sécurité grâce aux partenariats

Depuis le début des années 1990, l'OTAN développe un réseau de partenariats avec des pays non membres de la zone euro-atlantique, sur le pourtour méditerranéen, dans la région du Golfe et au-delà. Ces partenariats constituent le cadre d'un dialogue politique et d'une coopération en matière de sécurité et de défense. Ils sont essentiels au succès d'un grand nombre d'opérations et de missions dirigées par l'OTAN pour promouvoir les valeurs qui sous-tendent l'Alliance.

En avril 2011, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont adopté une nouvelle politique visant à rendre les partenariats plus inclusifs, plus efficaces et plus souples. Aux termes de cette nouvelle politique, l'OTAN développera un dialogue politique et une coopération pratique avec tout pays partageant l'intérêt de l'Alliance envers la paix et la sécurité internationales. La nouvelle offre faite par l'OTAN aux partenaires comportera davantage de consultations politiques sur les enjeux de sécurité communs, une simplification et une rationalisation de la gamme des outils de partenariat, et permettra aux partenaires de jouer un rôle dans l'élaboration de la stratégie et des décisions liées aux opérations auxquelles ils contribuent.

Dans le cadre de la nouvelle politique, tous les pays avec lesquels l'OTAN a établi un programme de partenariat - qu'il s'agisse de partenaires euro-atlantiques, du Dialogue méditerranéen, de l'Initiative de coopération d'Istanbul ou encore de partenaires mondiaux - pourront élaborer et adopter un programme de partenariat et de coopération individuelle en choisissant parmi les quelque 1 600 activités proposées dans le nouveau menu de partenariat et de coopération. Ce menu englobe des domaines aussi variés que la coopération et la formation dans le domaine militaire, la réforme et la planification de défense, les relations civilo-militaires, mais aussi la préparation en vue de la participation à la gestion des crises et aux opérations de réponse aux catastrophes, ou encore la coopération scientifique et environnementale.

Afin de mieux soutenir les efforts de réforme de certains partenaires, l'OTAN peut décider d'approfondir la coopération et d'en focaliser davantage les activités en élaborant un Plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP). Ces partenaires sont alors encouragés à s'inscrire dans le Processus de planification et d'examen (PARP), qui offre un cadre structuré d'identification des forces et des capacités pouvant être mises à la disposition de l'Alliance en vue d'activités multinationales de formation, d'exercices et d'opérations, tout en permettant de piloter et de mesurer les progrès réalisés en matière de réforme de l'appareil militaire et de défense. Auparavant, la possibilité d'élaborer un IPAP ou de se joindre au PARP était réservée aux partenaires euro-atlantiques membres du Partenariat pour la Paix (*voir au verso*) ; aujourd'hui, aux termes de la nouvelle politique de partenariat de l'OTAN, ces instruments sont aussi offerts, au cas par cas, à tout partenaire intéressé.

Dmitri Medvedev,
le président russe,
et Anders Fogh
Rasmussen,
le secrétaire général de
l'OTAN, à leur arrivée
au sommet de l'OTAN à
Lisbonne, 2010
© OTAN



Les partenaires de la zone euro-atlantique

Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) réunit 28 pays alliés et 22 pays partenaires au sein d'un forum multinational orienté vers le dialogue, la consultation et la coopération. Créé en 1997, le CPEA a succédé au Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), constitué en décembre 1991 au lendemain de la fin de la Guerre froide.

Les membres du CPEA se réunissent tous les mois au niveau des ambassadeurs, à intervalle régulier au niveau ministériel, et, de façon plus occasionnelle, lors de sommets. Les partenaires échangent régulièrement leurs points de vue sur des questions d'actualité touchant à la situation politique ou à la sécurité, et notamment l'évolution du contexte sécuritaire au Kosovo, en Libye et en Afghanistan, où les partenaires contribuent aux opérations menées par l'OTAN.

Le CPEA fournit un cadre politique multilatéral d'ensemble aux relations bilatérales avec les pays partenaires, dans le cadre du programme de Partenariat pour la Paix (PPP) lancé en 1994. Fondé sur un engagement envers les principes démocratiques, le PPP vise à renforcer la stabilité, atténuer les menaces pour la paix et renforcer les relations de sécurité entre chacun des pays partenaires et l'OTAN, de même qu'entre ces pays. Le programme du PPP permet aux pays partenaires de tisser une relation individuelle avec l'OTAN en sélectionnant, selon leurs

priorités en matière de coopération, les activités qui leur conviennent dans le vaste choix d'options que comporte le menu de partenariat et de coopération.

Les relations avec la Russie, l'Ukraine et la Géorgie

Parmi ses partenaires euro-atlantiques, l'OTAN a élaboré un cadre de relation particulier avec la Russie, l'Ukraine et, plus récemment, la Géorgie.

Les relations de l'OTAN avec la Russie ont été amorcées au début des années 1990, lorsque ce pays est devenu membre du CCNA en 1991 et du Partenariat pour la Paix en 1994. La Russie a aussi été le principal pays contributeur de troupes non membre de l'OTAN ayant participé à l'opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. En 1997, la relation bilatérale a pris une forme plus officielle avec la création du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie (CCP), qui devait favoriser le dialogue et la coopération. Cependant, les stéréotypes hérités de la Guerre froide devaient empêcher le CCP d'atteindre son plein potentiel ; les divergences à propos de la campagne aérienne de l'OTAN au Kosovo devaient aussi affecter la relation OTAN-Russie, ce qui n'a cependant pas empêché celle-ci d'adjoindre un contingent de maintien de la paix à la force déployée au Kosovo.

Au lendemain des attentats terroristes du 11-Septembre, la relation OTAN-Russie s'est renforcée, et en 2002 les Alliés et la Russie ont remplacé le Conseil conjoint



Un militaire ukrainien participe à un exercice de l'OTAN © OTAN



Réunion de la Commission OTAN-Géorgie © OTAN

permanent par le Conseil OTAN-Russie, (COR) présidé par le secrétaire général de l'OTAN. Tous les pays membres du COR participent, sur un pied d'égalité, à la prise de décision selon le principe du consensus. Le Conseil OTAN-Russie s'est révélé être très utile pour l'instauration d'une coopération concrète et le renforcement du dialogue politique.

Des divergences entre les Alliés et la Russie sur certains dossiers persistent, mais l'esprit de coopération pragmatique qui anime le COR résulte de la prise de conscience que ses membres sont confrontés aux mêmes défis communs : l'Afghanistan, le terrorisme, la piraterie,

la prolifération des armes de destruction massive et les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme. Au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, les dirigeants des pays membres du Conseil OTAN-Russie se sont engagés à collaborer pour constituer « un véritable partenariat stratégique et modernisé » et à développer davantage la coopération pratique dans les principaux domaines d'intérêt commun.

En 1997, les relations bilatérales avec l'Ukraine, qui était déjà membre du Partenariat pour la Paix, se sont aussi davantage officialisées par la création de la Commission OTAN-Ukraine (COU), si bien que le dialogue et la coopération sont aujourd'hui fermement établis dans une vaste gamme de secteurs, avec comme priorités de premier plan le soutien de l'Alliance à la réforme démocratique du secteur de la défense de la sécurité, ainsi que les contributions de l'Ukraine aux opérations dirigées par l'OTAN.

Même si un dialogue intensifié a été lancé en 2005 avec l'Ukraine, consacré à ses aspirations à l'adhésion et aux réformes devant l'accompagner, le pays ne cherche pas actuellement à devenir membre à part entière de l'Alliance. Cependant, ce choix n'a pas eu la moindre incidence sur la coopération concrète entre l'Ukraine et l'OTAN. Au Sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays de l'Alliance ont déclaré respecter la politique de l'Ukraine quant à son statut de « hors bloc ».

« Nous avons déclaré que le temps du refroidissement des relations et des griefs était révolu. Nous regardons à présent vers l'avenir avec optimisme, et nous tentons de tisser des relations entre la Russie et l'OTAN dans toutes les directions. »

Dmitry Medvedev
Président de la Fédération de Russie
20 novembre 2010

Exercice maritime avec
la Jordanie organisé
dans le cadre du
Dialogue méditerranéen
© OTAN



Le cheik Al-Ahmad Al-Sabah, du Bureau
de sécurité nationale du Koweït, pendant la
conférence « l'OTAN et les pays du Golfe »,
Koweït, 2006 © OTAN

S'agissant de la Géorgie, également pays partenaire depuis le début des années 1990, les relations se sont intensifiées après la « Révolution des roses » de 2003, le soutien au processus de réformes intérieures entamé par le pays constituant une importante priorité. En 2006, un dialogue intensifié a été lancé en vue d'une adhésion à l'OTAN. Au Sommet de Bucarest d'avril 2008, les dirigeants des pays alliés sont convenus que la Géorgie et l'Ukraine deviendraient un jour membres de l'Alliance.

Au terme du conflit qui devait opposer la Géorgie à la Russie quelques mois plus tard, l'OTAN et la Géorgie ont constitué, en septembre 2008, la Commission OTAN-Géorgie chargée de superviser l'assistance post-conflit accordée à la Géorgie et de jouer un rôle central dans l'aide au pays pour la réalisation de ses aspirations d'adhésion.

Le Dialogue méditerranéen

L'initiative du PPP a été complétée en 1995 par l'établissement d'un dialogue englobant six pays : l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, situés dans la région méditerranéenne élargie. Ce programme, auquel l'Algérie s'est jointe en 2000, vise à établir de bonnes relations et à améliorer la compréhension mutuelle avec les pays de la région méditerranéenne, et à promouvoir

la sécurité et la stabilité régionales. En 2004, le Dialogue est devenu un véritable partenariat pour renforcer une coopération pratique, que ce soit par le biais de l'assistance à la réforme de la défense, de la coopération en matière de sécurité frontalière ou encore, de mesures visant à améliorer l'interopérabilité. Ce partenariat renforcé a également été axé sur la lutte contre le terrorisme.

Certains pays du Dialogue méditerranéen ont été des fournisseurs de troupes pour les opérations de soutien de la paix menées par l'OTAN dans les Balkans, et coopèrent avec l'Alliance dans le cadre de l'opération Active Endeavour en communiquant des renseignements sur des activités de transport maritime suspectes se déroulant dans leurs eaux.

L'initiative de coopération d'Istanbul

Le lancement, en 2004, de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), a montré la volonté de l'Alliance de s'ouvrir aux pays du Moyen-Orient non engagés dans le Dialogue méditerranéen. Cette initiative vise à contribuer à la sécurité mondiale et régionale à long terme en offrant aux pays de la région du Golfe une coopération bilatérale concrète avec l'OTAN.

À ce jour, Bahreïn, le Qatar, le Koweït et les Émirats arabes unis sont membres



Le lieutenant-colonel australien Jason Blain, commandant de la première force opérationnelle de mentorat, rencontre des anciens lors d'une choura à Sajawul (Afghanistan) © Ministère australien de la Défense

de l'ICI. L'Arabie Saoudite et le Sultanat d'Oman ont aussi manifesté un intérêt pour cette initiative. Certains partenaires du Golfe contribuent à l'opération dirigée par l'OTAN en Libye.

Coopération avec des partenaires à l'échelle mondiale

En plus de ses partenariats officiels, l'OTAN coopère avec tout un ensemble de pays qui n'appartiennent pas à ces structures, à savoir l'Australie, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, l'Irak et l'Afghanistan. L'ampleur de cette coopération est très

variable. Certains de ces pays sont des fournisseurs de troupes aux opérations dirigées par l'OTAN ou contribuent à celles-ci d'une manière différente. D'autres pays se sont montrés intéressés par l'intensification du dialogue politique ou par le développement de relations avec l'Alliance dans divers domaines d'intérêt commun.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Les défis de sécurité actuels nécessitent une approche globale impliquant une gamme élargie d'acteurs et d'instruments civilo-militaires. Sur base de son expérience en Afghanistan et dans les Balkans, l'Alliance est déterminée à coopérer avec les autres acteurs internationaux avant, pendant et après une crise, pour optimiser la cohérence et l'efficacité de l'effort général entrepris à l'échelle internationale. Ces acteurs sont, entre autres, les Nations Unies et leurs agences, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions et organisations non gouvernementales.

Conformément au principe consacré dans le traité fondateur de l'OTAN, qui se réfère à la Charte des Nations Unies, l'ONU est placée au cœur

« Le Printemps arabe a montré qu'il nous fallait rehausser le dialogue et nos partenariats. Notre nouveau concept stratégique prévoit ce renforcement de la coopération. »

Anders Fogh Rasmussen
Secrétaire général de l'OTAN
1^{er} juin 2011

Signature de la déclaration sur un partenariat durable par Hamid Karzaï, le président afghan, et Anders Fogh Rasmussen, le secrétaire général de l'OTAN, en présence de Ban-Ki-Moon, le secrétaire général de l'ONU © OTAN



même du cadre ainsi constitué. Les deux organisations ont un engagement en commun : maintenir la paix et la sécurité internationales. Au cours des années, cette coopération s'est élargie et comprend aujourd'hui des consultations sur des questions comme la gestion des crises, le terrorisme, la coopération civilo-militaire, le déminage, la plans civils d'urgence, le trafic des êtres humains et le rôle des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité. En septembre 2008, l'ONU et l'OTAN ont adopté un cadre élargi de consultation et de coopération, pour aider

les deux organisations à affronter plus efficacement les menaces et les défis.

Ayant 21 membres en commun avec l'Union européenne, l'OTAN attache une grande importance à cette relation. À l'instar de toute relation constructive, celle qui lie l'Alliance et l'Union européenne n'a cessé d'évoluer au gré des circonstances.

Au cours des années qui ont suivi la constitution de l'Alliance, les membres européens de l'OTAN étaient fortement tributaires des États-Unis, tant sur le plan de la sécurité que de la croissance économique. Depuis, l'Europe s'est renforcée et a poursuivi son unification. L'Union européenne, qui a commencé à développer sa politique étrangère et de sécurité commune au début des années 1990, s'attache à faire progressivement de l'Europe un acteur plus affirmé dans le domaine des affaires internationales.

En décembre 1999, l'UE a décidé de développer sa capacité d'exécuter des tâches de gestion des crises, et a commencé à se doter de structures politiques et militaires appropriées. En mars 2003, l'OTAN et l'Union européenne ont annoncé l'adoption des mécanismes dits de « Berlin-Plus », qui s'inscrivent dans le cadre de coopération qui donne accès à l'UE aux moyens et aux capacités de l'OTAN pour des opérations qu'elle dirige. Ces mécanismes ont ouvert la voie à la prise de commandement, par l'Union européenne, des missions OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* en mars 2003, et en Bosnie-Herzégovine en décembre 2004.

« Permettez-moi de souligner que l'ONU continuera à coopérer étroitement avec le gouvernement et le peuple afghans, avec la FIAS et avec d'autres partenaires. Nous partageons tous les mêmes objectifs : la stabilité, la réconciliation, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, et des relations harmonieuses entre l'Afghanistan et ses voisins. »

Ban Ki Moon,
Secrétaire général de l'ONU
20 novembre 2010



Catherine Ashton, la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et Anders Fogh Rasmussen, le secrétaire général de l'OTAN, pendant un point de presse conjoint au siège de l'OTAN © OTAN

L'OTAN et l'Union européenne collaborent pour empêcher et résoudre les crises et les conflits armés en Europe et au-delà. Le Concept stratégique de 2010 prend acte que « l'Union européenne est un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN » et que leur coopération étroite est un élément important de « l'approche globale » de la gestion des crises et des opérations. C'est une des raisons pour laquelle

les dirigeants des pays alliés ont la conviction qu'une politique européenne de sécurité et de défense forte ne peut que bénéficier à l'OTAN et promouvoir un partenariat transatlantique de sécurité plus équitable.

La science au service de la paix et de la sécurité

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) est un instrument d'orientation destiné à renforcer la coopération et le dialogue avec tous les partenaires, au travers d'activités liées à la science et l'innovation dans le domaine civil, afin de contribuer aux objectifs fondamentaux de l'Alliance et d'établir le dialogue et la coopération avec les partenaires dans les domaines prioritaires.

Les priorités en matière de recherche se réfèrent aux objectifs stratégiques de l'OTAN et sont centrées sur le soutien aux opérations de l'OTAN pour renforcer la défense contre le terrorisme et répondre à d'autres menaces pour la sécurité. À ce titre, ces projets portent sur la détection des explosifs, la protection physique contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, la préparation aux situations d'urgence, la cyberdéfense et la sécurité environnementale.

Initialement créé sous l'appellation Programme scientifique de l'OTAN dans les années 1950, le programme SPS offre aujourd'hui des bourses qui financent des projets en collaboration, des ateliers et des sessions de formation auxquels participent des scientifiques des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires.

Poursuivre la politique de la porte ouverte

Les membres fondateurs de l'Alliance (la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni) ont été assez vite rejoints par la Grèce et la Turquie en 1952, puis par l'Allemagne de l'Ouest en 1955. L'Espagne est à son tour devenue membre de l'OTAN en 1982.

La phase suivante de l'élargissement a eu lieu après la Guerre froide, quand plusieurs pays d'Europe centrale ont estimé que la meilleure manière de répondre à leurs besoins futurs sur le plan de la sécurité serait d'adhérer à l'OTAN, et qu'ils ont alors exprimé leur volonté d'adhésion. Trois anciens pays partenaires - la Hongrie, la Pologne et la République tchèque - se sont joints à l'Alliance en mars 1999, ce qui portait à 19 le nombre des pays membres. C'est fin mars 2004 que l'OTAN a connu la vague d'adhésion la plus importante depuis sa création, avec l'entrée en son sein de sept nouveaux membres (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie).

Plus récemment, en avril 2009, l'Albanie et la Croatie ont été admises. La porte de l'OTAN reste ouverte à toute démocratie européenne désireuse et capable d'assumer les responsabilités et les obligations liées à l'adhésion. Cette politique de « la porte ouverte » vise à promouvoir la stabilité et la coopération tout en édifiant une Europe unie dans la paix et fondée sur des principes démocratiques.

Les gouvernements des États membres de l'OTAN ont clairement souligné que l'élargissement de l'Alliance n'est pas un but en soi, mais un moyen d'étendre davantage le champ de la sécurité et de faire de l'Europe un ensemble plus stable. C'est la perspective même de l'adhésion qui constitue, pour les pays qui y aspirent, une incitation à résoudre leurs différends de voisinage et à mener plus avant les réformes et la démocratisation. Les nouveaux membres ne profitent pas uniquement des avantages que confère l'adhésion en tant que « consommateurs » de sécurité ; il importe également qu'ils contribuent à la sécurité générale de tous les États membres en devenant, eux aussi, des « fournisseurs » de sécurité.

- 1 Signature par les États membres de l'OTAN du Protocole d'accèsion au Traité de l'Atlantique Nord de la Grèce et de la Turquie, qui sont devenus membres le 18 février 1952 © OTAN
- 2 Adhésion de l'Allemagne – 1954 © OTAN
- 3 Adhésion de l'Espagne – 1982 © OTAN



Le Plan d'action pour l'adhésion

Le Plan d'action pour l'adhésion (MAP) est un programme mis au point par l'OTAN pour dispenser conseils, assistance et soutien pratique, adaptés aux besoins des pays désireux d'adhérer à l'Alliance. Il leur est demandé de répondre à certains critères clés, notamment d'avoir un système politique démocratique fonctionnant bien et reposant sur une économie de marché ; de traiter leurs minorités de façon équitable ; d'être fermement orientés

vers la résolution pacifique des différends avec les pays voisins ; d'être capables et désireux d'apporter une contribution militaire à l'Alliance ; enfin, de s'engager à instaurer le contrôle démocratique de leurs forces armées. La participation au Plan d'action pour l'adhésion ne donne aucune garantie d'admission future ; cependant, elle aide les pays de façon concrète à adapter leurs forces armées et à se préparer à remplir les obligations et les responsabilités liées au statut de membre de l'Alliance.

Depuis le lancement du programme en 1999, neuf pays se sont joints à l'Alliance en tant que membres de plein droit grâce à la participation au Plan d'action pour l'adhésion. Les participants actuels au MAP sont le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine*. Cette dernière s'est vue assurer qu'elle sera invitée à adhérer à l'OTAN, aussitôt qu'une solution mutuellement acceptable à la question de l'appellation officielle du pays aura été trouvée avec la Grèce. En avril 2010, les Alliés ont officiellement invité la Bosnie-Herzégovine à se joindre au MAP, à la condition que l'OTAN n'acceptera le premier programme national annuel de ce pays qu'une fois résolue l'importante question, toujours en suspens, des biens immobiliers militaires.

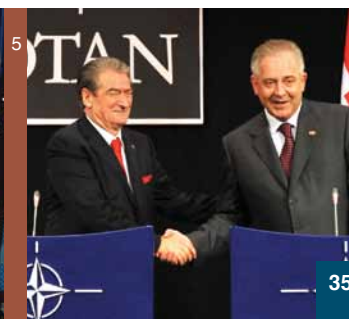
« Devenir membre de l'OTAN est pour mon pays un moment important de son histoire. Il adhère pour la première fois à une grande Alliance qui a pour vocation la sécurité et qui est fondée sur l'égalité entre ses membres, la solidarité et une détermination commune à défendre les valeurs qu'ils partagent. »

Václav Havel
Ancien président de la République tchèque
23 avril 1999

4 Adhésion de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne – 1999 © OTAN

5 Adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie – 2004 © OTAN

6 Adhésion de l'Albanie et de la Croatie – 2009 © OTAN



“

Nous sommes confrontés
à un nouvel environnement
stratégique, radicalement
différent. Le terrorisme,
les armes de destruction
massive et les « États faillis »
constituent autant de défis
très différents de tout ce que
nous avons connu jusqu'ici.

Jaap de Hoop Scheffer
Ancien secrétaire général de l'OTAN
17 novembre 2004

”



■ De nouvelles capacités pour faire face à de nouvelles menaces

Les forces alliées sont déployées pour des opérations et pour des missions sur plusieurs continents. L'Alliance est par ailleurs confrontée à des défis de sécurité multiples, notamment : la prolifération des armes de destruction massive (ADM), celle de la technologie des missiles balistiques, le terrorisme, le cyberterrorisme et l'insécurité énergétique.

Pour affronter ces défis, l'OTAN doit moderniser ses capacités militaires tout en disposant de ressources financières, militaires et humaines suffisantes pour s'acquitter de ses missions. Ces ressources doivent être utilisées de façon à maximiser la capacité de déploiement des forces de l'OTAN, garantir la cohérence de la planification de défense, permettre le développement et la mise en œuvre conjointe des capacités engagées, préserver et renforcer les capacités et les normes communes, et enfin améliorer les méthodes de travail et optimiser l'efficacité grâce à un processus continu de réforme.

Empêcher la prolifération des ADM

Selon le Concept stratégique de 2010 : « La prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité et la prospérité mondiales ». En réponse à cette situation, l'Alliance continuera de développer sa capacité de défendre les populations et le territoire de ses pays membres contre de telles armes.

Plus précisément, l'OTAN s'efforcera de prévenir la prolifération des ADM, d'assurer la protection contre les attaques perpétrées au moyen d'ADM, et de se remettre des conséquences d'une attaque. Il faudra, pour ce faire, soutenir l'adoption de mesures traditionnelles de prévention de la prolifération capables de dissuader les États proliférateurs et les réseaux terroristes d'acquérir des

ADM, ou de les en empêcher. Cela exigera également un ensemble équilibré de forces, de capacités de réponse et des moyens de défense renforcés pour assurer la dissuasion et la défense face aux ADM. Enfin, en cas d'échec des efforts de prévention, l'OTAN doit être prête à assurer le redressement suite à ce genre d'attaques contre les populations, le territoire et les forces de ses pays membres.

Développer une défense antimissile

Plus de 30 pays possèdent ou s'emploient à acquérir des missiles balistiques capables d'emporter des têtes explosives conventionnelles ou des ADM. Même si le fait de posséder ce genre d'armes ne traduit pas nécessairement une intention d'attaquer des pays de l'OTAN, elle signifie que l'Alliance a pour responsabilité de protéger ses populations.

Un lance-missiles
Patriot
© OTAN



L'Alliance se consacre actuellement à trois activités liées à la défense antimissile. Au début de 2010, elle a acquis la première phase d'une capacité initiale destinée à protéger les forces de l'Alliance contre des missiles, au moyen d'une défense multicouche active contre les missiles balistiques de théâtre, (ALTBMD). Dans sa forme complète, le système ALTBMD protégera les forces de l'OTAN contre des missiles balistiques à courte et à moyenne portées.

Au Sommet de Lisbonne, les dirigeants de l'OTAN ont décidé l'élargissement du programme actuel de défense contre les missiles de théâtre afin d'y incorporer la protection des populations et des territoires des pays européens de l'OTAN.

Enfin, toujours à Lisbonne, le président de la Russie, M. Medvedev, a accepté l'invitation d'étendre les domaines de coopération à la défense antimissile territoriale. Une analyse conjointe approfondie du cadre à mettre en place en vue d'une coopération élargie dans le domaine de la défense antimissile est en cours.

Lutter contre le terrorisme

Les opérations que mène l'OTAN en Méditerranée et en Afghanistan sont étroitement axées sur le contre-terrorisme. En outre, aux termes du Programme de travail de l'OTAN pour la défense contre le terrorisme, les pays de l'Alliance dirigent, à titre individuel, des projets

de développement des technologies de pointe répondant aux besoins de sécurité urgents. Au nombre de ces projets, figure le programme de détection à distance des explosifs (STANDEX), établi sous les auspices du Conseil OTAN-Russie en vue de développer des moyens de détection et de prévention des attaques terroristes.

D'autres mesures comprennent la création, fin 2003, d'une unité Renseignement sur la menace terroriste et le lancement d'activités de planification civile d'urgence axées sur le renforcement des capacités nationales en cas d'attaques au moyen d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Renforcer la cybersécurité

Après la série de cyberattaques majeures ayant ciblé l'Estonie en avril et mai 2007, l'OTAN a élargi son spectre d'activités pour aider les pays alliés qui ont besoin de renforcer leur cybersécurité. Selon les termes du nouveau concept stratégique : « Les cyberattaques risquent d'atteindre un seuil pouvant menacer la prospérité, la sécurité et la stabilité des États et de la zone euro- atlantique ».

En juin 2011, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé une nouvelle version de la politique de cyberdéfense, qui énonce une vision claire des efforts à mener en matière de cyberdéfense dans l'ensemble de l'Alliance.



© StockXchange



© StockXchange

Ce document propose une approche coordonnée de la cybersécurité dans l'ensemble de l'Alliance et met l'accent sur la prévention des cyberattaques et le développement de la résilience. Toutes les structures de l'OTAN seront placées sous un dispositif centralisé de protection, et de nouvelles règles en matière de cybersécurité seront appliquées. La politique précise les mécanismes politiques et opérationnels de la réaction de l'Organisation à des cyberattaques, et intègre la cybersécurité dans le processus de planification de défense. Elle définit en outre les modalités selon lesquelles l'OTAN apportera une aide aux Alliés qui en auront fait la demande dans leurs initiatives de cybersécurité, le but étant d'optimiser l'échange d'informations et la connaissance de la situation ainsi que la collaboration et l'interopérabilité sécurisée à partir de normes OTAN agréées. Enfin,

cette politique définit aussi les principes de coopération, dans le domaine de la cybersécurité, entre l'OTAN, les pays partenaires, les organisations internationales, le secteur privé et le monde universitaire.

Parallèlement, les ministres ont adopté un plan d'action, qui servira d'instrument pour la mise en œuvre, en temps utile et de manière efficace, de la politique.

Renforcer la sécurité énergétique

Dans le nouveau concept stratégique, les Alliés conviennent que tous les pays sont de plus en plus tributaires de voies de communication, de transport et de transit dont l'importance est vitale et dont dépendent le commerce international, la sécurité énergétique et la prospérité. La communauté internationale doit donc redoubler ses efforts pour s'assurer que ces voies pourront résister à des attaques ou à des perturbations.

L'OTAN collabore avec les pays partenaires pour assurer la sécurité énergétique, en concentrant son attention sur les cinq domaines clés définis au Sommet de Bucarest de 2008, à savoir : le partage et la fusion de l'information et du renseignement, la projection de la stabilité, la promotion de la coopération internationale et régionale, le soutien à la gestion des conséquences, et enfin la protection des infrastructures critiques.

« La mondialisation, par exemple, donne à nos sociétés la possibilité de devenir plus créatives et plus prospères. Mais elle les rend aussi plus vulnérables. »

Javier Solana
Ancien secrétaire général de l'OTAN
15 octobre 1999

Exercice de la NRF
« Loyal Midas »
2005 – Des militaires
espagnols rentrent à
leur camp de base
© OTAN



L'OTAN coopère aussi avec ses partenaires par le biais du Conseil de partenariat euro-atlantique, du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui sont autant de forums au sein desquels les producteurs d'énergie, les pays de transit et les consommateurs peuvent se rencontrer et débattre des questions d'intérêt mutuel.

Moderniser les capacités militaires

Au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, les Alliés ont entériné un ensemble de capacités répondant aux besoins les plus urgents de l'OTAN.

Les priorités actuelles portent sur l'amélioration du partage de l'information au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, sur un programme de lutte contre les engins explosifs improvisés, sur l'amélioration des moyens de transports aériens et maritimes afin que les forces et les équipements puissent être déployés rapidement partout où leur présence est requise, et sur un programme de passation de marchés logistiques collectifs. Par ailleurs, un effort concerté visant à accroître l'efficacité de la constitution de capacités grâce à des approches multinationales et novatrices est en cours.

Parmi les engagements à plus long terme, figurent la supériorité de l'information par

le recours à des systèmes mis en réseau à l'appui des deux commandements stratégiques de l'OTAN, un système intégré de commandement et de contrôle aériens, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées, et un système allié de surveillance terrestre capable de détecter et de poursuivre des véhicules tels que des chars de combat, des camions ou des hélicoptères se déplaçant au sol ou en rase-mottes, quelles que soient les conditions météorologiques.

La force de réaction de l'OTAN

La force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale à la pointe de la technologie et maintenue dans un état de préparation élevé. Elle est formée de composantes terrestres, aériennes, maritimes et de forces spéciales.

La mission générale de la NRF est de fournir une réponse militaire rapide à une crise émergente, à des fins de défense collective ou pour d'autres opérations de réponse aux crises. La NRF fournit à l'OTAN les moyens de répondre sans délai à différents types de crises partout dans le monde, tout en servant de catalyseur à la transformation militaire de l'Alliance.

Robot utilisé dans la lutte contre les engins explosifs improvisés, Hérat, Afghanistan © OTAN



Les centres d'excellence

Les centres d'excellence (COE) sont des établissements à vocation éducative où sont formés des responsables et des spécialistes des pays membres de l'OTAN ou des pays partenaires. Ils contribuent à l'élaboration des doctrines, tirent les enseignements, améliorent l'interopérabilité et les capacités, et testent et valident les concepts par l'expérimentation. Ils offrent une expertise reconnue, dont l'Alliance tire parti et qui vient soutenir la transformation de l'OTAN, tout en évitant les chevauchements de moyens, de ressources et de capacités déjà disponibles au sein de la structure de commandement de l'OTAN.

Les centres d'excellence sont considérés comme des organisations militaires à statut international et coopérant avec le Commandement allié Transformation situé à Norfolk, dans l'État de Virginie aux États-Unis. Bien qu'ils n'appartiennent pas à la structure de commandement de l'OTAN, ils s'intègrent dans un cadre plus large d'appui aux dispositions de commandement de l'OTAN. Les centres d'excellence couvrent une grande diversité de domaines, chacun d'entre eux étant axé sur un champ d'expertise spécifique pour renforcer les capacités de l'OTAN.

L'Alliance ne finance pas les centres d'excellence. Ces institutions bénéficient d'un soutien national ou multinational pour la prise en charge des coûts de fonctionnement. Dix-neuf centres d'excellence ont obtenu l'homologation OTAN ou sont en cours de mise en place.

Le Centre d'excellence pour la coopération en matière de cyberdéfense installé à Tallinn, en Estonie, en est un bon exemple. Accrédité en tant que centre d'excellence de l'OTAN en 2008, il est une plate-forme de recherche et de formation en matière de cyberdéfense.



Grâce à toutes ces réunions à l'OTAN, les États membres de l'Alliance communiquent régulièrement, ils font part de leurs désaccords dans un cadre structuré, ils adoptent des positions communes en négociant régulièrement, et ils coopèrent ensuite à la mise en œuvre des décisions. À bien des égards, les comités sont les enceintes dans lesquelles le consensus, c'est-à-dire le principe qui est à la base du fonctionnement de l'Alliance, est élaboré.

Lord Robertson
Ancien secrétaire général de l'OTAN
23 avril 2001



La dynamique de l'Organisation

Consensus

La longévité de l'OTAN repose en grande partie sur son processus décisionnel, basé sur le consensus. La prise de décision par consensus signifie qu'il n'y a pas de procédure de vote à l'OTAN. Les consultations se poursuivent donc jusqu'au moment où se dégage une décision acceptable par tous. Dans la pratique, il s'ensuit que tout pays membre de l'OTAN, du plus grand au plus petit, peut opposer son veto à toute décision que s'apprête à prendre l'OTAN. Il en résulte également qu'une « décision OTAN », prise à l'unanimité, incarne la volonté collective de tous les pays membres.

En règle générale, le processus de négociation est rapide, étant donné que les pays membres se consultent régulièrement et sont, de ce fait, souvent informés à l'avance de leurs positions respectives. L'une des tâches principales du secrétaire général consiste à faciliter le processus de consultation.

Le principe du consensus constitue le seul fondement de la prise de décision par l'Alliance depuis sa création en 1949. Il s'applique à tous les organes et à tous les comités de l'Alliance.

Organisation

C'est le Conseil de l'Atlantique Nord qui dispose de l'autorité politique et du pouvoir décisionnel effectifs. Cependant, le Conseil n'est pas le seul organe de l'OTAN à jouir d'un niveau élevé d'autorité. Ainsi, le Groupe des plans

nucléaires, le Comité militaire et d'autres comités de l'OTAN jouent aussi un rôle important dans le processus décisionnel. Tous ces organes bénéficient du soutien du Secrétariat international civil et de l'État-major militaire international de l'OTAN.

Le Groupe des plans nucléaires est l'organe directeur en matière de politique nucléaire de l'OTAN. Il représente l'autorité suprême, au sein de l'OTAN, pour les questions nucléaires, à l'instar du Conseil de l'Atlantique Nord pour les questions relevant de sa compétence. Il réunit tous les pays membres de l'OTAN à l'exception de la France. Ses délibérations couvrent un large éventail de questions touchant à la politique nucléaire, y compris la sécurité, la sûreté et la capacité de survie des armes nucléaires, mais aussi les systèmes d'information et de communication, sans oublier les questions liées au déploiement. Le Groupe des plans nucléaires traite également de thèmes plus larges d'intérêt commun tels que la maîtrise des armements nucléaires et la prolifération nucléaire.

Bien que l'OTAN conserve son arsenal nucléaire comme élément de dissuasion, le rôle de cet arsenal est essentiellement politique et il n'est plus dirigé directement vers une menace particulière.

Le Comité militaire (CM) est la principale autorité militaire de l'OTAN, et le plus ancien organe permanent de l'Organisation après le Conseil de l'Atlantique Nord. Il fournit des avis dans le domaine militaire au Conseil de l'Atlantique Nord et au Groupe des plans nucléaires. Il donne également

Carme Chacón Piqueras (ministre espagnole de la Défense) et le général David Petraeus (ancien commandant de la FIAS), à une réunion des ministres de la Défense des pays de l'OTAN, Bruxelles, 2011
© OTAN



des orientations militaires aux deux commandants stratégiques de l'Alliance, tout en contribuant à l'élaboration d'orientations stratégiques générales. Le Comité militaire représente donc un lien essentiel entre le processus décisionnel dans le domaine politique et la structure militaire de l'OTAN.

De nombreux autres comités OTAN constituent un élément indispensable du processus décisionnel de l'Alliance. Ces comités facilitent les échanges d'informations et la consultation débouchant sur la prise de décisions par consensus. Chacun des États membres est représenté à chaque niveau de la structure des comités dans les domaines d'activités de l'OTAN auxquels il participe.

Enfin, quelque 1 200 agents civils travaillent au sein du Secrétariat international (SI), au siège de l'OTAN à Bruxelles, en Belgique. Organe à la fois consultatif et administratif, le SI opère sous l'autorité du Secrétaire général et collabore à l'application des décisions prises par les délégations des pays membres de l'OTAN dans le cadre de leurs comités respectifs. On dénombre, à l'échelle mondiale, environ 5 000 civils travaillant pour l'OTAN et disséminés dans un certain nombre d'agences et de commandements stratégiques ou régionaux.

L'État-major militaire international (EMI) collabore avec le Secrétariat international pour veiller à ce que les

organes appropriés de l'OTAN exécutent les décisions portant sur les aspects militaires. L'effectif de l'EMI se compose d'environ 320 militaires appuyés par quelque 90 agents civils.

Les membres du personnel peuvent être recrutés directement par l'Organisation, ou être détachés par leur gouvernement.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) réunit des législateurs des pays membres de l'OTAN qui examinent les questions qui touchent à la sécurité et présentent un intérêt ou constituent une préoccupation commune. L'Assemblée, qui est institutionnellement indépendante et distincte de l'OTAN, lie l'Alliance et les parlements de ses pays membres et contribue ainsi à édifier le consensus sur les politiques de l'Alliance au sein des parlements et de l'opinion publique des pays. Depuis les années 1980, les parlementaires des pays partenaires participent également aux débats de l'Assemblée.

La réforme

L'OTAN s'est engagée à poursuivre un processus ininterrompu de réformes pour rendre l'Alliance plus souple, plus



efficace et efficace. Les trois tâches fondamentales de l'OTAN, à savoir la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative, nécessitent un effort d'adaptation constant de l'Organisation. Les réductions des budgets militaires en période d'austérité exigent que l'Alliance fasse plus avec moins de moyens, sans pour autant sacrifier ses capacités.

Au Sommet de Lisbonne en 2010, les dirigeants de l'OTAN, faisant fond sur les efforts accomplis, ont adopté un train ambitieux de mesures de réforme qui comprend notamment la revue de la structure de commandement militaire, la réforme des agences et la gestion des ressources. Parmi ces mesures, on notera l'adoption d'un cadre pour une nouvelle structure de commandement de l'OTAN plus efficace, moins coûteuse et plus facilement déployable en opération. Cette nouvelle structure prévoit également une

réduction substantielle du nombre de QG militaires et une économie de 35 % sur les dépenses de personnel, ce qui représente au moins 5 000 postes. En outre, les dirigeants réunis au sommet ont approuvé le processus de rationalisation des 14 agences actuelles de l'OTAN et leur regroupement en trois entités.

Le siège de l'OTAN suit également le mouvement de réforme avec la revue des processus d'acquisition dans le cadre de projets multinationaux, la réduction du nombre de comités et la création de la nouvelle Division Défis de sécurité émergents. Il convient de souligner que cette nouvelle division regroupe plusieurs filières de compétences spécialisées au siège de l'OTAN, de manière à offrir une capacité de suivi et d'anticipation des événements de la scène internationale pouvant affecter la sécurité des Alliés.



La liberté individuelle permet de libérer
la créativité humaine et l'esprit d'entreprise.
La démocratie contribue à l'instauration
d'une gouvernance responsable.
Les droits de l'homme garantissent que
la démocratie n'est pas seulement le droit
du plus grand nombre à diriger, mais aussi
le droit des minorités à être protégées.
La primauté du droit protège les personnes
de l'abus de pouvoir de la part des autorités.
Ces principes fondamentaux ont offert le progrès
et la prospérité à nos populations.

Anders Fogh Rasmussen
Secrétaire général de l'OTAN
16 juin 2011



■ Une Alliance qui répond aux attentes

L'Alliance atlantique, qui défend des valeurs et des intérêts communs, doit être capable de remplir sa mission fondamentale : sauvegarder la liberté et la sécurité de ses membres tout en affrontant les défis de sécurité du XXI^e siècle.

Les citoyens des pays de l'OTAN s'en remettent à l'Alliance pour qu'elle les aide à défendre leurs pays, en déployant des forces militaires robustes où et quand leur sécurité l'exige, et qu'elle contribue à promouvoir une sécurité commune avec les partenaires de l'OTAN dans le monde. Alors que la société est en mutation et que l'Alliance évolue, la mission essentielle de l'OTAN reste inchangée : veiller à ce que l'Alliance demeure une communauté unie de valeurs partagées fondées sur la liberté, la paix et la sécurité.





Division Diplomatie publique de l'OTAN
1110 Bruxelles - Belgique
www.nato.int

Commandez des publications :
publications@hq.nato.int